



## CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME DE L'ONUSIDA

UNAIDS/PCB (35)/14.26  
Date de publication : 26 novembre 2014

### TRENTE-CINQUIÈME RÉUNION

**Date** : 9 – 11 décembre 2014

**Lieu** : Salle du Conseil exécutif, OMS, Genève

---

**Point 9 à l'ordre du jour**

**Élection des Membres du Bureau**

---

**Autres documents relatifs à ce point de l'ordre du jour :** *aucun*

**Mesures à prendre au cours de la présente réunion – Le Conseil de Coordination du Programme est invité à :** *élire* les membres du Bureau pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 et *approuver* la composition de la délégation des ONG.

**Conséquences en termes de coût :** *aucune*

1. Conformément à son Modus Operandi (paragraphe 22), le Conseil de Coordination du Programme doit élire un président, un vice-président et un rapporteur parmi ses membres et les États élus membres à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2015.
2. Le Modus Operandi prévoit que le Conseil de Coordination du Programme élit le Vice-Président en exercice – actuellement le Zimbabwe – au poste de Président pour un mandat démarrant le 1<sup>er</sup> janvier 2015. En conséquence, la présente réunion du Conseil de Coordination du Programme doit élire un Vice-Président et un Rapporteur pour un mandat d'un an démarrant le 1<sup>er</sup> janvier 2015.
3. Dans ce contexte, l'attention du Conseil de Coordination du Programme est attirée sur le paragraphe 22 du Modus Operandi, qui prévoit que « *[les] membres du Bureau seront élus compte tenu d'une répartition géographique équitable* ».
4. Conformément aux dispositions du Modus Operandi, les États membres suivants seront éligibles en tant que membres du Bureau, étant donné qu'ils seront membres du Conseil à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :
  1. Brésil
  2. Burundi
  3. Canada
  4. Chine
  5. Danemark
  6. El Salvador
  7. France
  8. Guyana
  9. Inde
  10. Iran (République islamique d')
  11. Japon
  12. Kazakhstan
  13. Maroc
  14. Pays Bas
  15. Pologne
  16. République de Sierra Leone
  17. Suisse
  18. Tanzanie (République-Unie de)
  19. Ukraine
  20. Royaume-Uni
  21. États-Unis d'Amérique
  22. Zimbabwe
5. Conformément aux dispositions du Modus Operandi (paragraphe 22), les États doivent communiquer par écrit une manifestation d'intérêt pour pouvoir se présenter à l'élection à un poste de membre du Bureau. Le Secrétariat de l'ONUSIDA a reçu une manifestation d'intérêt (en date du 29 septembre 2014) de la Suisse pour le poste de Vice-Président. Le Secrétariat de l'ONUSIDA a reçu une manifestation d'intérêt (en date du 17 novembre 2014) de l'Ukraine pour le poste de Rapporteur en 2015.
6. Conformément au paragraphe 2b de l'annexe de la résolution 1995/2 du Conseil économique et social :

*« (b) La procédure de sélection des ONG qui souhaitent participer aux travaux du Conseil sera établie par les ONG elles-mêmes. Le Conseil approuvera officiellement les candidatures présentées. »*

Ainsi, le Conseil de Coordination du Programme est prié d'approuver les nouveaux membres de la délégation des ONG au Conseil de Coordination du Programme pour 2015, à savoir :

#### **AFRIQUE**

- Mme Angeline Chiwetani : ***Widows Fountain of Life, Zimbabwe***

#### **ASIE**

- M. Jeffry Acaba: ***Youth Leadership Education Advocacy Development (Youth LEAD), Thaïlande.***

#### **EUROPE**

- Mme Alexandra Volgina : ***East Europe and Central Asia Union of People Living with HIV (ECUO), Ukraine.***

#### **AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES**

- M. Simón Cazal: ***SOMOSGAY, Paraguay.***

- 7. Le Conseil de Coordination du Programme est invité à élire les membres du Bureau pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 et à approuver la composition de la délégation des ONG.**

[Fin du document]